Gennevilliers
L'AUDACE D'UNE VILLE POPULAIRE

DIRECTION GENERALE
PL/JM/FC/MB/MRF

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 15 décembre 2021 à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 9 décembre 2021, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI (départ à 22h29), Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Zineb ZOUAOUI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Nadia MOUADDINE, Ibrahima N'DIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Fabienne MOREAU, Mariama GASSAMA, Maxime CAZAUX, Elsa FAUCILLON, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO.

ETAIENT REPRESENTES

Philippe CLOCHETTE représenté par Isabelle MASSARD, Chaouki ABSSI représenté par Zineb ZOUAOUI, Sofia MANSERI représentée par Grégory BOULORD, Sonia BLANC représentée par Véronique DESMETTRE, Richard MERRA représenté par Grégory BOULORD, Gwenola HAUG représentée par Laurent NOËL, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Eloi SIMON représenté par Roger DUGUE, Mohamed DDANI représenté par Mariama GASSAMA.

ABSENTS EXCUSES

Délia TOUMI, Brice NKONDA, Philippe HALLAIS.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

II) - POINTS D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) – VŒU

V) QUESTION ORALE

VI) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Novembre 2021.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 Novembre 2021.

II) - POINTS D'INFORMATION

- Présentation des résultats Ebul'idées
- Information Covid
- ATSEM
- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

Rapport d'Orientation Budgétaire - Année 2022

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vote : Prend acte

Décision Modificative n° 1 - Budget Primitif 2021 de la Commune

La réalisation du Budget Primitif 2021 nécessite que certains crédits fassent l'objet de modification d'imputation des prévisions d'origine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 2 Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA

Décision Modificative n° 1 - Budget Primitif 2021 du budget annexe restauration du personnel communal

La réalisation du Budget Primitif 2021 nécessite que certains crédits fassent l'objet de modification d'imputation des prévisions d'origine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Décision Modificative n° 1 - Budget Primitif 2021 du budget annexe du cinéma Jean Vigo

La réalisation du Budget Primitif 2021 nécessite que certains crédits fassent l'objet de modification d'imputation des prévisions d'origine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022.

Il convient, pour l'exercice 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans les conditions prévues à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine issu de la commission locale d'évaluation (CLECT) du 24 novembre 2021 et du montant du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) pour 2021

L'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a institué une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT). La présente délibération approuve le rapport issu de la réunion de la CLECT du 24 novembre 2021 ainsi que le montant de FCCT.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Attribution d'un acompte sur les subventions et participations 2022 à diverses associations, établissements publics locaux, ainsi qu'aux budgets annexes au budget principal

Le vote du budget 2022 n'intervenant qu'au mois de février 2022, il y a lieu de procéder, sur demande de certaines associations, du C.C.A.S., de la Caisse des Ecoles, de la SCOP Centre Dramatique National et du Cinéma Jean Vigo, au versement d'un acompte sur la subvention et la participation susceptible de leur être accordé sur le prochain exercice afin de permettre la poursuite de leurs activités. Le montant de ces acomptes sera calculé sur la base des sommes attribuées en 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 25 ; NPPV : 15

Attribution d'une subvention à l'association « Collectif des maires anti-pesticides »

L'association « Collectif des maires anti-pesticides », composée d'élus, a pour objet de défendre la santé des populations notamment en œuvrant pour interdire l'usage des pesticides, en agissant auprès des instances nationales et supra nationales à cette fin. Les actions de l'association « Collectif des maires anti-pesticides » se situent dans le prolongement de la démarche engagée par la ville de Gennevilliers tendant à interdire l'usage des pesticides sur son territoire, en vue d'obtenir l'interdiction de l'utilisation de ces produits à l'échelle nationale, voire européenne. Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Collectif des maires anti-pesticides ».

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 2 Patrice LECLERC, Christophe BERNIER

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne relatif à l'année 2020

Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2020

Vote : Prend acte

Création d'un poste d'ingénieur décisionnel, au sein de la Direction des systèmes d'informations, service études et projets, à temps complet (filière technique, catégorie A et B, cadre d'emplois des ingénieurs et techniciens)

Pour l'analyse et le suivi de ses politiques publiques et de ses directions, la mise en place d'un système d'aide à la décision (SIAD), l'intensification du processus de dématérialisation, la mise en place de nouvelles politiques de sécurité informatique, il convient de renforcer les compétences au sein du service études et projets. Il est proposé de créer un poste à temps complet d'ingénieur décisionnel (filière technique, cat A et B, cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Création au sein de la Direction de l'Enseignement et Services Scolaires d'un poste de Responsable Adjoint chargé du pôle opérationnel de catégorie A (cadre d'emplois des attachés territoriaux) et de catégorie B (cadre d'emplois des techniciens territoriaux)

Suite à un diagnostic organisationnel du service entretien, restauration, assistance et afin de soutenir l'amélioration continue du service public aux enfants, aux familles et aux équipes éducatives dans les écoles, il est proposé de renforcer le service dans sa dimension managériale. La création d'un encadrement intermédiaire devrait conforter la constitution d'un collectif de travail autour des 15 chefs d'équipe et permettre d'améliorer l'organisation du travail dans les équipes des écoles. Il est proposé de constituer un pôle opérationnel au sein du SERA et de créer un poste de responsable adjoint de ce pôle opérationnel, poste ouvert au cadre d'emplois de catégorie A/B de la filière technique.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Création et suppression de six postes au grade d'agent de maîtrise et d'un poste d'animateur territorial au titre de la promotion interne 2021

Dans le cadre de la campagne d'avancement de grade 2021, il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Elargissement du RIFSEEP au sein de la collectivité de Gennevilliers

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 (JO du 29/02/2020), relatif au régime indemnitaire des agents de la FPT, modifie le décret n°91-875 qui établit les équivalences avec la FPE de nombreux cadres d'emplois de la FPT, dans le respect du principe de parité. Il vise à : d'une part, actualiser le tableau de concordance des grades de la FPE avec les cadres d'emplois de la FPT au titre de la parité au regard de l'évolution des carrières et des statuts ces dernières années ; d'autre part, permettre aux cadres d'emplois de la FPT non encore éligibles au RIFSEEP d'en bénéficier. La Collectivité de Gennevilliers se doit d'élargir l'attribution du RIFSEEP à l'ensemble des agents concernés, à savoir 19 cadres d'emplois. Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2019, des orientations politiques du RIFSEEP avaient été prises telles que la réduction des écarts entre les filières, la lutte contre l'absentéisme, le renforcement du management, la création du cadre d'emplois des ATSEM, et l'attractivité de certains postes. Ces orientations se sont traduites par des revalorisations RIFSEEP. Il a été décidé, qu'à compter du 01 janvier 2022, que les revalorisations RIFSEEP soient bien prises en compte pour l'ensemble des agents de catégorie C des cadres d'emplois des auxiliaires de puéricultrices et d'auxiliaires de soins, et élargies également au cadre d'emplois des administrateurs.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Mise à jour du règlement fixant le nouveau cadre règlementaire des astreintes et des permanences des agents communaux de la Ville de Gennevilliers dans le cadre de la mise en place des 1607 heures

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction Publique et la mise en place des 1607 heures, il convient de mettre à jour le règlement des astreintes et permanences au sein de la collectivité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Mise à jour de la délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour le personnel communal de la Ville de Gennevilliers dans le cadre de la mise en place des 1607 heures

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019, dite de Transformation de la Fonction Publique et la mise en place des 1607 heures, il convient de mettre à jour les modalités d'exercice du travail à temps partiel au sein de la collectivité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Mise en œuvre du télétravail au sein de l'administration

L'accord cadre sur le télétravail dans la fonction publique de juillet 2021 impose aux collectivités territoriales d'engager des discussions en vue de mettre en place le télétravail au sein de l'administration. Il est proposé de déployer cette nouvelle organisation de travail sur une base de 4 jours par mois dans un maximum de 1 jour par semaine. La délibération détaille le protocole d'accord à Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Modification de la délibération portant sur la mise en place du compte épargne temps pour le personnel communal

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019, dite de Transformation de la Fonction Publique et la mise en place des 1607 heures, il convient de mettre à jour les règles d'utilisation et de gestion du compte épargne temps au sein de la collectivité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Transformation au sein de la Direction de l'enseignement et des services scolaires, service entretien restauration assistance, d'un poste d'adjoint en charge des ressources humaines (cat B, filière administrative) en un poste de Responsable adjoint du Pôle Ressources administratives et RH (cat A et B, filière administrative)

Suite à un diagnostic organisationnel du service entretien, restauration, assistance et afin de soutenir l'amélioration continue du service public aux enfants, aux familles et aux équipes éducatives dans les écoles, il est proposé de renforcer le pilotage de l'activité du SERA. Un pôle Ressources administratives et RH est constitué réunissant les fonctions administratives du SERA (commandes diversifiées pour les équipes des écoles, restauration scolaire, périscolaires, suivi des travaux) et structurant la gestion RH des agents du service (remplacements, contrats et états d'heures à établir), et plus largement des personnes qui travaillent pour la DESS (locuteurs, vacataires du Réseau étudiants, enseignants, directions d'école en tant que gestionnaire administratif des activités périscolaires, vacataires en charge des études...). La transformation de l'actuel poste d'adjoint RH (cat A) vise à répondre à cet impératif en dotant ce pôle d'un responsable adjoint (cat A et B).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Transformation de postes dans le cadre de l'inscription aux tableaux d'avancement de grade 2021

Dans le cadre de la campagne d'avancement de grade 2021, il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Création de 38 postes d'agents techniques dans le cadre du déploiement des ATSEM - DESS - SERA

La volonté de déployer le cadre d'emploi des ATSEM dans les écoles de la ville constitue un axe prioritaire du projet de mandat 2020 -2026. La ville de Gennevilliers comprend 14 écoles maternelles, accueillant 2 520 élèves âgés de 2 à 5 ans dans 119 classes à la rentrée 2021. Le temps d'accompagnement par les agents municipaux va ainsi être quasiment doublé avec ce nouveau dispositif. Il s'agit pour la Municipalité de consacrer le travail de qualité effectué par les agents municipaux auprès des enfants et des enseignants, tout en favorisant et accompagnant le développement de leurs compétences. En valorisant le travail de coopération des services municipaux avec l'Education nationale, au service des enfants. Afin de permettre aux équipes techniques d'absorber ses activités supplémentaires, il est proposé de renforcer les équipes avec la création de 38 postes d'agents techniques dans les écoles, 23 ETP dédiés aux missions d'entretien et 15 dédiés aux offices.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Transformation d'un poste de technicien, catégorie B (technicien) en un poste de responsable assistance, catégorie A et B (ingénieur et technicien) au sein de la Direction des Systèmes d'Information

Sur la projection des nouveaux projets, des demandes d'indicateurs pertinentes et en temps réel, du nombre d'incidents et la multiplicité des attaques de sécurité, un suivi permanent, au plus proche des équipes, devient indispensable. Pour cela il est proposé la modification suivante la scission du service actuel « exploitation – assistance » en deux services : Assistance, en charge de l'assistance des utilisateurs. Exploitation, en charge des systèmes, réseaux et sécurité de la collectivité. Ce qui implique la transformation d'un poste de technicien en responsable de service assistance.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Dérogations au repos dominical pour les commerces de détail durant l'année 2022.

Conformément à la loi dite "Macron" du 06 août 2015, la décision du Maire ne peut intervenir qu'après avis du Conseil municipal sur le nombre de dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire est supprimé. Il est proposé au Conseil municipal de maintenir la suppression du repos hebdomadaire à cinq dimanches pour l'année 2022, comme pour les années précédentes. Ces dimanches correspondent essentiellement aux périodes de soldes (hiver/ été) et à la période de fin d'année. La liste des dimanches sera arrêtée par le Maire avant le 31 décembre 2022.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; Abs. : 2 Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité femme homme réalisé dans le cadre de la loi du 4 août 2014.

Vote : Prend acte

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 à l'association Scouts et Guides de France Groupe Soleil du Sud Gennevilliers

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 1500 € à l'association Scouts et Guides de France Groupe Soleil du Sud Gennevilliers

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 1 Laurent NOËL

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cyclo-Cross United dans le cadre de l'organisation du cyclo-cross du 18 et 19 décembre 2021 au Parc des Sévines

L'association du Cyclo-Cross United organise un cyclo-cross le samedi 18 et dimanche 19 décembre 2021 dans le parc des Sévines ainsi que des épreuves de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Afin de communiquer sur ces évènements et la création d'une école de cyclo-cross les mercredis et d'ouvrir ainsi la pratique au plus grand nombre, l'association engage des frais non prévus dans son budget initial. Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour participer au financement de cet évènement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Roller Hockey visant à développer la pratique féminine, participer aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P) et développer l'initiation des jeunes

L'association Roller Hockey ambitionne de développer 3 projets : une section féminine de Roller Hockey pour élargir son public et répondre à un des axes prioritaires de la politique sportive locale, s'intégrer dans le projet des nouvelles activités périscolaires (NAP) sur les mercredis et enfin élargir sa section jeunesse. En réponse à ces 3 projets structurants, il s'agit d'autoriser monsieur le Maire a attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € (2 000 € pour la section féminine, 1 000 € pour les NAP et 1 000 € pour le matériel afin de développer la section jeunes et ainsi réduire la charge des parents pour l'acquisition du matériel).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle à la section CSMG football (foot vacances)

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, la section CSMG Football de l'association CSMG Omnisports a organisé et organisera des animations foot vacances sur les congés de fin d'année 2021. L'intervention s'effectue dans les équipements de proximité de la ville (gymnases et plateaux sportifs). Il s'agit d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme de 1 530 € relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui se décompose de la manière suivante ; vacances de la Toussaint : 810€ (3 éducateurs x 15€ x 2h x 9 jours =10 €) soit 9 jours pour les vacances de la

Toussaint ; vacances de Noel : 720€ ; 3 éducateurs x 15€ x 2h x 8 jours =20 €) .Cette activité a lieu sur les sites des gymnases Anatole .France (lundi, mercredi et vendredi) et Paul Langevin (mardi et jeudi)

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 2 Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI (représenté par Mariama GASSAMA)

Autorisation de signature de la convention de financement - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention qui fait suite à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaire auquel la ville a répondu. La convention a pour but de définir les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité et qui permettrait l'acquisition d'environ 130 ordinateurs portables, d'une trentaine de vidéoprojecteurs et visualiseurs.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Ecole Nationale supérieure des Arts décoratifs et la ville de Gennevilliers pour la mise en place d'une résidence Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS)

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention qui détermine les engagements des différentes parties. Une artiste diplômée en photo/ vidéo va intervenir au niveau de l'école Henri Wallon B durant toute l'année scolaire (20h de présence par semaine au sein de l'établissement dont l'animation d'un projet créatif et artistique avec une classe).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature d'une convention pour contribuer à la production de l'oeuvre de l'artiste Zineb Sedira à l'occasion de la 59ème Biennale d'art contemporain de Venise

La ville de Gennevilliers est la commune de naissance de l'artiste Zineb Sedira qui représentera la France à la Biennale internationale d'art de Venise en 2022. La ville de Gennevilliers a soutenu le travail de l'artiste à plusieurs reprises. En 2010, elle a présenté une installation à l'École municipale des beaux-arts / Galerie Édouard Manet intitulée « Invitation au voyage ». C'est sa première exposition personnelle dans le centre d'art d'Ile-de-France. En 2011, la Ville lui commande une œuvre commémorative de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961. Pour la production de l'œuvre de Zineb Sedira, l'agence ARTER, agence française de production artistique et culturelle, est l'exploitant délégué pour le compte de l'Institut français dans le cadre d'un accord cadre. A cette occasion, la ville de Gennevilliers et l'artiste Zineb Sedira s'associent pour mener un dispositif d'action culturelle en direction des jeunes qui fréquentent le service jeunesse visant à favoriser la rencontre et la collecte par des jeunes de témoignages concernant la guerre d'Algérie auprès des personnes âgées vivant dans des foyers gennevillois de travailleurs migrants.

Ce travail d'expression et de valorisation de la mémoire bénéficiera de l'accompagnement artistique et intellectuel de Zineb Sedira et les jeunes, qui participeront à ce projet, seront invités au vernissage à Venise officiel de l'œuvre de Zineb Sedira au mois de mars 2022. Ainsi, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tripartite pour contribuer à la production de l'œuvre et de l'action culturelle présentée à Venise et d'attribuer une subvention de 50 000 euros à l'agence ARTER.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Adhésion à l'association Banlieue capitale européenne de la culture 2028

Considérant que les capitales européennes de la culture créées en 1985 ont pour but de mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle en Europe et que l'association Banlieue capitale européenne a pour objectif de faire des villes banlieues la prochaine capitale européenne de la culture en 2028, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association Banlieue capitale européenne de la culture pour un montant de 16 000 €.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 35; Contre : 3 Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO ; NPPV : 2 Karine CHALLAH, Ahcen MEHARGA

Signature d'une convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'opération "Collège au Cinéma" saison 2021/2022

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour l'opération "Collège au Cinéma" sachant que cette opération vise à offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre de collégiens.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Signature d'une convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma Le REX de Chatenay-Malabry pour l'opération "Ecole et Cinéma" saison 2021/2022

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma Le REX de Chatenay-Malabry pour l'opération « Ecole et Cinéma » sachant que cette opération vise à offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre d'enfants de la grande section de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Donation à la ville de Gennevilliers d'une collection d'archives et d'objets relatifs à Gennevilliers de la part de monsieur Michel Marchand

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à accepter la donation de monsieur Michel Marchand, constituée de 2 500 cartes postales, d'ouvrages divers, de tableaux, d'objets et accessoires relatifs à Gennevilliers. Cette donation se fera en plusieurs étapes.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature de la convention portant attribution de subvention au titre du fonds « transformation numérique des territoires » pour les collectivités territoriales

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat permettant à la ville de Gennevilliers de bénéficier d'une subvention à hauteur de 27 500 € pour le projet "Indice de qualité démocratique".

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population, Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.

Affectation d'un montant de 600 € pour les gagnants du challenge photo organisé dans le cadre de la Fête de la Nature 2021

Dans le cadre de l'initiative nationale « la Fête de la Nature » organisé du 19 au 23 mai 2021 avec pour thématique « La nature à travers mille et un regards » pour l'année 2021, la Ville de Gennevilliers a organisé une série d'évènements visant à sensibiliser le grand public aux questions environnementales et à la protection de la biodiversité. La Ville de Gennevilliers a souhaité pour répondre à la thématique de l'année organiser un challenge photo sur le compte Instagram de la ville permettant au gagnant de chacune des six sous-thématiques de remporter un chèque cadeau d'une valeur de 100 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'affection d'un montant de 600 euros pour les gagnants du challenge photo organisé dans le cadre de la Fête de la Nature 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Vergers Urbains » et attribution d'une subvention de fonctionnement

Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt, la ville de Gennevilliers a pour volonté de développer un partenariat avec l'association « Vergers Urbains » via la mise en œuvre d'un projet de développement de la structure Agrocité basée sur une gestion écologique et collaborative et, ainsi, promouvoir des projets d'écologie urbaine tels que le développement de l'agriculture urbaine, la gestion et réduction des déchets, la préservation de la biodiversité, le renforcement de dynamiques d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et collaborative, en favorisant la participations active des habitants. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs définissant les principes d'actions et les modalités de participation financière entre l'association et la ville, d'octroyer une subvention dans le cadre du contrat de ville de quinze mille euros et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 38 ; Contre : 2 Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA

Concession de service public de production, transport, distribution, et exploitation du réseau de chauffage urbain – Rapport d'activité pour l'année 2020 de la société GENNEVILLIERS ENERGIE

Dans le cadre de la délégation de service de production, transport, distribution, et exploitation du réseau de chauffage urbain et conformément aux dispositions de la concession, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité technique, économique et financier pour l'année 2020 présenté par le concessionnaire, la société GENNEVILLIERS ENERGIE.

Vote : Prend acte

Gennevilliers Habitat - Réhabilitation de 102 logements au 5 rue des Agnettes à Gennevilliers - participation de la ville pour un montant de 1.770.000 €, annule et remplace la délibération U4 du 30/06/2021

Le démarrage de la réhabilitation de 102 logements accordée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU du quartier des Agnettes,au 5 rue des Agnettes nécessite le versement d'un deuxième acompte de la subvention communale pour un montant de 970.000 euros.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Gennevilliers Habitat - Réhabilitation de 102 logements au 7 rue des Agnettes à Gennevilliers - participation de la ville pour un montant de 1.770.000 €, annule et remplace la délibération U5 du 30/06/2021

Le démarrage de la réhabilitation de 102 logements accordée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU du quartier des Agnettes, au 7 rue des Agnettes nécessite le versement d'un deuxième acompte de la subvention communale pour un montant de 970.000 euros.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

IV) VŒU

Vers une meilleure prise en charge des élèves en difficulté d'apprentissage

Vote : Rejetée ; Pour : 2 Karine CHALLAH, Ahcen MEHARGA ; Contre : 35; Abs. : 3 Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 15 décembre 2021 à 22h40.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE Gennevilliers HAUTS-DE-SEINE

Patrice Leclerc
Maire